

Le SYDEV, Syndicat d'Énergie et d'équipement de la Vendée assiste l'ensemble des communes et intercommunalités vendéennes dans la mise en oeuvre d'actions d'efficacité énergétique.

Sobriété énergétique



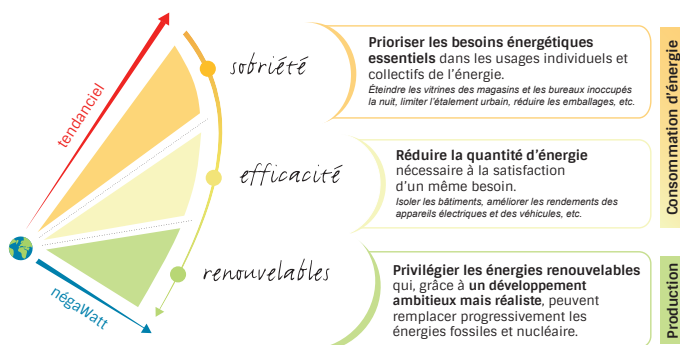
Dans un contexte marqué par l'accélération du dérèglement climatique sur nos territoires (records de températures battus chaque mois, sécheresse, canicule...), et d'une hausse sans précédent des coûts des énergies (multiplié par 2 entre 2022 et 2023), le SYDEV renforce son accompagnement aux collectivités pour répondre urgemment aux enjeux de ces crises.

Qu'est-ce qu'un plan de sobriété énergétique ?

Un plan de sobriété énergétique est **une réflexion globale portant sur les usages de l'énergie pour l'intégralité de son patrimoine**. Il vise à réduire sa consommation et sa dépendance aux énergies fossiles et identifier des pistes d'actions efficaces à court et moyen terme.

Maîtrise de la demande en énergie, développement des énergies renouvelables, mobilité durable, l'accompagnement du SYDEV se fonde sur la démarche négaWatt, l'association regroupant des experts impliqués dans des activités professionnelles liées à l'énergie.

Les 3 piliers de la démarche négaWatt :

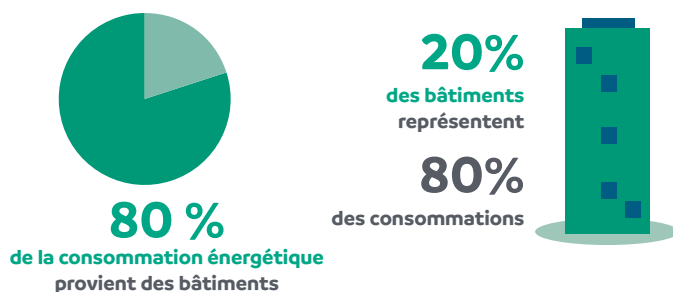


Pourquoi engager une démarche de sobriété énergétique sur son patrimoine ?

Mettre en place un plan d'action de sobriété énergétique c'est **répondre à une urgence contextuelle et intégrer une démarche de transition énergétique durable**.

- o Limiter les impacts budgétaires de la hausse des coûts des énergies
- o Eviter les ruptures d'approvisionnement énergétique
- o Répondre à une nécessité environnementale (accélération du dérèglement climatique...)
- o Concrétiser les orientations des politiques publiques (Neutralité Carbone 2050, Plan Climat Air Energie Territorial...)
- o Respecter les obligations réglementaires (Décret Eco Energie Tertiaire)
- o Réduire sa dépendance aux marchés internationaux de l'énergie

La consommation énergétique des collectivités vendéennes



Comment le SYDEV accompagne la démarche de sobriété énergétique sur le patrimoine bâti de votre territoire ?

1

Le programme de Priorisation des Investissements Liés à l'Energie (PILE)

Ce programme permet au SYDEV d'accompagner les collectivités dans l'établissement de leurs Plans Pluriannuels d'Investissement pour répondre efficacement aux objectifs de réduction des consommations d'énergie. Déployé sur 18 territoires, il s'appuie sur l'analyse des consommations de plus de 3700 bâtiments publics. Cette analyse a permis de mettre en évidence les bâtiments les plus énergivores et prioriser les actions de rénovation et d'optimisation énergétique sur ces derniers.

2

Questionnement sur l'optimisation des besoins énergétiques essentiels sur vos sites

Pour vous aider à mettre en oeuvre des actions rapide à impact sur vos consommations d'énergie, le SYDEV vous aide à faire le point sur les usages actuels des bâtiments. Il s'agit de questionner le fonctionnement de vos bâtiments pour détecter un premier niveau d'actions simples à activer pour optimiser vos consommations. Quelques exemples de questions :

- Le site peut-il être fermé, partiellement ? Totalement ?
- L'ensemble des services sur site doivent-ils être maintenus ?

3

Visite du technicien SYDEV pour identifier les pistes d'économie d'énergie à court et moyen terme

Un technicien du SYDEV viendra identifier sur site avec vous, les axes d'optimisation énergétique de vos sites et notamment vérifier si la consommation énergétique est en adéquation avec l'utilisation des bâtiments ou encore si les éventuels systèmes en place sont performants. Cette analyse permettra de mettre en place un plan d'actions à court et moyen terme.

4

Suivi des actions mises en œuvre par la collectivité

Afin de vous aider dans la mise en oeuvre des actions préconisées, les techniciens du SYDEV vous accompagnent pour suivre avec vous les résultats sur vos consommations.

5

Lancement d'actions à moyen terme

Une fois ces premières actions d'optimisation énergétique à court et moyen terme. Le SYDEV étudie avec vous la faisabilité et la préconisation de travaux de rénovations partielle ou globale d'un ou plusieurs de vos bâtiments. Nous étudierons également avec vous le recours aux énergies renouvelables pour produire de l'électricité ou encore de la chaleur.

Votre contact SYDEV pour initier la démarche

Prénom Nom

Tel

mail



Retrouvez les publications du SYDEV sur www.sydev-vendee.fr

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée - 3 rue du maréchal Juin - CS 80040
85036 La Roche-sur-Yon Cedex - Tél. 02 51 45 88 00 - Courriel. accueil@sydev-vendee.fr - Édition novembre 2022

